



Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du lundi 17 octobre 2022

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 17 octobre 2022 (6 conseillers étaient absents).

La séance a débuté avec la prise de connaissance du rapport d'activités 2021-2022 du Conseil communal des enfants. Créé en 2019, le Conseil est composé d'enfants de 5^e et 6^e primaires habitant ou étant scolarisés à Beauvechain. Les élections avaient été organisées dans les classes en octobre. La première réunion a eu lieu le 15 novembre 2021. A l'ordre du jour : la liste des projets ! Les jeunes élus ont organisé des jeux interscolaires le 22 juin pour les classes de 3^e à 6^e primaire des écoles de l'entité ainsi qu'un jeu de piste le 25 juin.

Les dates de réunions pour 2022-2023 ont été fixées et certaines idées seront proposées au CCE : la mise en couleur des nouvelles urnes CCE, « Le Click » (action propreté mise en place par Fost Plus) et la réalisation d'« Affiches propreté » à proposer aux opérateurs de la commune. Elles seront soumises au vote.

- ➔ Plus d'informations sur le Conseil communal des Enfants peuvent être obtenues auprès de Jennifer van Bochove au Service Enfance – 010/86.83.17 – extrascolaire@beauvechain.be.

Le point suivant concernait les finances communales avec l'approbation à l'unanimité de la seconde modification budgétaire.

Service Lumière

Le nouveau Service Lumière d'ORES a pour but d'optimiser la gestion de l'entretien et des réparations de l'éclairage public communal. La Charte "éclairage public" précise les nouvelles modalités relatives aux missions d'ORES ASSETS.

Vu les besoins de la commune en matière d'entretien et de réparation des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, le Conseil communal a décidé ce lundi à l'unanimité d'adhérer à la charte pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2023. Moyennant un forfait annuel de 3.024,53 € HTVA, ORES interviendra pour l'entretien curatif spécial, l'entretien de l'éclairage décoratif, les réparations en suite de dégâts aux installations, les réparations de câble souterrain, les remplacements erratiques pour cause de vétusté, et les prestations diverses à la demande (coupures lors de festivités, etc.).

Travaux d'éco-rénovation de la Maison Multi-Services de Hamme-Mille

Les travaux avaient été arrêtés à la suite de la faillite de l'entreprise COBARDI déclarée le 28 septembre 2020. En sa séance du 22 juin 2021, le Collège communal avait décidé de poursuivre le dossier et de solliciter une prolongation de délai et le maintien des subsides.

Le marché avait pu être relancé en juin dernier par procédure ouverte (**procédure de passation dans laquelle tout opérateur économique intéressé peut présenter une offre en réponse à un avis de marché**) mais aucune offre n'est parvenue à l'administration. Ce 17 septembre, le Conseil communal a décidé (10 voix pour, 3 abstentions du groupe ECOLO) de relancer le marché par le biais de la procédure négociée sans publication préalable (**la commune demande une offre aux opérateurs économiques de son choix et peut négocier les conditions du marché avec l'un ou plusieurs d'entre eux**) pour un montant estimé 984.660,20 € HTVA subdivisé comme suit :

- logement de transit : 155.623,57 € HTVA
- centre de jour : 518.777,20 € HTVA
- atelier : 310.259,43 € HTVA

Logement

Le Conseil communal a approuvé (10 voix pour, 3 abstentions du groupe ECOLO) les règlements d'attribution et d'occupation des nouveaux logements intergénérationnels récemment construits rue Longue à La Bruyère.

Les logements suivants seront disponibles à la location à partir du 1^{er} décembre :

- Un appartement pour jeune(s) âgé(s) de 18 à 30 ans.
- Un appartement pour aîné(s) de plus de 65 ans ou pour personne à mobilité réduite.
 - ➔ Le coût de ces loyers, charges non comprises, sera de 450 €.
- Cinq maisons pour parent(s), âgé(s) de 18 ans au moins et maximum 40 ans, ayant un ou des enfants à charge.
 - ➔ Le coût de ces loyers, charges non comprises, sera de 850 €.

D'autres conditions appréciées par une commission sont requises. Celles-ci sont reprises dans le règlement d'attribution. Les demandes de location doivent parvenir à la commune à l'aide du formulaire ad hoc avant le 4 novembre 2022 par courrier ou par mail.

[Règlement et formulaire à télécharger via <https://www.beauvechain.be/ma-commune/services-communaux/logement/demarches>]

Plus d'informations : Service du Cadre de Vie, Madame Dominique PIERRE - 010/86.83.10 - logement@beauvechain.be (sauf les mardis et jeudis).

Fabriques d'église

Les conseillers ont approuvé (10 voix pour, 3 abstentions du groupe ECOLO) les budgets 2023 des Fabriques d'église St-Martin et Ste-Waudru.

Extinction de l'éclairage public

Le Conseil communal a pris la décision (à l'unanimité) de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur tout le territoire communal du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023, de minuit à 5h du matin, heures normalement consacrées au sommeil, ou du moins période durant laquelle les voiries communales sont peu fréquentées.

Plusieurs communes étant alimentées par le même poste de distribution, la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public, passant par l'extinction sur la totalité de la zone d'affluence du poste, dépendait du positionnement des communes de Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-jauche, Perwez et Ramillies. Après plusieurs réunions, une position commune favorable s'est dégagée.

Outre l'aspect environnemental, d'évidentes économies budgétaires ont motivé cette initiative émanant d'ORES. En effet, même si des investissements dans la technologie LED ont déjà permis de réduire la consommation énergétique, l'économie que l'extinction de l'éclairage public représente est estimée à 22.200 € sur la période de novembre à mars.

En plus de contribuer aux efforts qui sont demandés à la collectivité en termes de réduction de la consommation d'énergie, cette mesure répond aux objectifs de la Convention des Maires de réduire d'au moins 40 % la quantité de CO2 émise à partir du territoire communal à l'horizon 2030 (par rapport aux émissions de 2006).

En pratique, l'extinction de l'éclairage public pouvant soulever des questions de sécurité et de responsabilité, le Collège communal a sollicité une analyse de risques à la Zone de Police des Ardennes brabançonnaises. Une liste des rues à risque a été transmise à la Commune, avec pour objectif pour le Collège communal de cibler les zones dont le caractère « accidentogène » pourrait être accru par manque d'éclairage afin de prendre d'éventuelles mesures complémentaires.

Vu le délai de réponse très court demandé par ORES pour la mise en place de la coupure, le point a été ajouté d'urgence à la séance, à l'unanimité également.

Un courrier d'ORES du 19 octobre nous informait que la mise en œuvre est postposée au 1er décembre 2022.

[Lors de la séance à huis clos, les Conseillers ont ratifié des désignations et des mises en disponibilité d'enseignants.]

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !